

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°02

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE À JOUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de réviser le montant des crédits de paiement des opérations suivantes :

Avoués de l'exception de prescription des crédits de
627-212707012-20241214-D-24-12-02-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)	Montant des Crédits de Paiements (CP)			
				Réalisations antérieures (avant 2024)	2024	2025	2026
		DEPENSES	47 356 051,51	20 765 633,16	4 154 893,00	6 396 151,40	6 444 020,08
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05	10 232 790,20	835 310,00	859 000,00	185 751,85
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00	3 112 443,00	728 554,00	180 530,00	

Concernant l'AP 10005 PPP Eclairage public, il s'agit d'ajuster les crédits de paiements de 2024 pour 5 310€ en raison de l'application de formule de révision des prix, et de tenir compte du décalage du paiement du dernier trimestre du PPP sur l'exercice 2026.

Concernant l'AP 10024 Délaiés de l'ANRU – espaces publics de la dalle, il s'agit de faire glisser les crédits de paiements sur 2025 pour 180 530€.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2/7/2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

**Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le réajustement des autorisations programmes et crédits de paiement présentés dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-2121000-20241214-D-24-12-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024